



ARRÊTÉ N°2023-27

Portant modification de la commission consultative du service de santé et de secours médical du service d'incendie et de secours de l'Isère.

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Isère,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R. 1424-24 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 7 août 2023 fixant les conditions dans lesquelles sont gérés les médicaments, objets ou produits détenus et dispensés par les pharmacies à usage intérieur des services d'incendie et de secours ;

Vu le règlement intérieur du service d'incendie et de secours de l'Isère ;

Vu l'avis du médecin-chef départemental du service de santé et de secours médical du service d'incendie et de secours de l'Isère ;

Considérant les changements intervenus dans la composition de la commission consultative du service de santé et de secours médical du service d'incendie et de secours de l'Isère ;

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours de l'Isère ;

ARRÊTE

Article 1

La composition de la commission consultative du service de santé et de secours médical du service d'incendie et de secours de l'Isère, présidée par le médecin-chef, est modifiée comme suit :

- Le médecin-chef adjoint,
- Le pharmacien-chef,
- Le pharmacien gérant,
- L'infirmier de chefferie,
- Le vétérinaire-chef ou vétérinaire assurant l'intérim,
- Trois médecins désignés par la chefferie santé :
 - Pierre ANDREANI,
 - Clément COLLART,
 - Vincent HUBERT,

- Un pharmacien dans le cas où le pharmacien-chef cumule la fonction
- Des membres désignés par les chefs de centre pour une durée de 4 ans :

Centre	Nom	Prénom	ISP/MSP	Caserne de rattachement
Groupement Nord				
HAUT RHÔNE	BIGALLET	Virginie	ISP	Montalieu-Vercieu
PORTES DU DAUPHINÉ	KOREK	Cathy	ISP	Crémieu
PAYS VIENNOIS	POIZAT	Nicolas	ISP	St Jean de Bournay
	COULON	Thierry	MSP	Chasse sur Rhône
PAYS ROUSSILLONNAIS	VALLET	Alexandra	ISP	Péage de Roussillon
PORTES DE L'ISÈRE	GIROUD	Marc	MSP	BJ
BIEVRE CHAMBARAN	BERNADAS	Floréal	ISP	St Etienne de St Geoirs
VALS DU DAUPHINÉ	VIOLINO	Sandrine	ISP	Les Abrets
Groupement Sud				
PAYS VOIRONNAIS	SALAH	Alain	ISP	Moirans
SUD GRÉSIVAUDAN	DARGAISSE	Isabelle	MSP	Vinay
CHARTREUSE	FROT COUTAZ	Carole	ISP	St Laurent du Pont
VERCORS	HETROY	Serge	ISP	Villard de Lans
HAUT GRÉSIVAUDAN	IMBERT	Christophe	ISP	Pontcharra
MOYEN GRÉSIVAUDAN	VIODE	Romain	ISP	St Ismier/SSSM Sud
ROMANCHE	FENET	Mylène	ISP	Brié et Angonnes
TRIÈVES	Poste vacant			
OISANS	DI RUSCIO	Annie	ISP	Livet et Gavet
MATHEYSINE	BEN EL GHOUDA	Ingrid	ISP	La Mure
SUD AGGLO	JOBAZE	Christophe	ISP	Echirolles
NORD AGGLO	ESPINASSE	Cécile	ISP	St Egrève
OUEST AGGLO	OUVRARD	Romain	ISP	Sassenage
EST AGGLO	Poste vacant			

La commission consultative donne son avis sur les questions dont elle est saisie par son président ou par le directeur départemental du service d'incendie et de secours de l'Isère.

Article 3

Les modalités de fonctionnement de la présente commission sont définies par le règlement intérieur du service d'incendie et de secours de l'Isère en vigueur.

Article 4

La commission consultative du service de santé et de secours médical ainsi composée constitue également la commission médicale d'établissement prévue par les dispositions des arrêtés du 6 avril 2011 et du 7 août 2023 susvisés.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédents.

Article 6

Le directeur départemental du service d'incendie et de secours de l'Isère, chef de corps, et le médecin-chef départemental du service de santé et de secours médical sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du service d'incendie et de secours de l'Isère.

Fontaine, le 13 SEP. 2023

La présidente du
Conseil d'administration,



Anne GÉRIN